

Le Comité régional,

Ayant examiné le rapport du Directeur régional relatif à la constitution d'un comité consultatif technique sur les soins infirmiers,¹

1. RECONNAIT la nécessité :

a) d'examiner le système actuel de formation et d'utilisation du personnel infirmier et obstétrical dans le cadre des besoins de main-d'oeuvre; et

b) de formuler des directives quant aux mesures que pourrait prendre l'OMS pour promouvoir et renforcer les programmes infirmiers et obstétricaux dans les pays et territoires de la Région;

2. APPROUVE la constitution d'un comité consultatif technique sur les soins infirmiers;

3. PRIE le Directeur régional d'inclure cette proposition à la Liste des projets additionnels pour 1973 et de la transférer au budget ordinaire si des économies sont réalisées.

Neuvième séance, 28 septembre 1971

¹ Document WPR/RC22/14.